

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4317

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Subvention au Club des villes cyclables**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La mission espace des temps de la Communauté urbaine participe activement au congrès du Club des villes cyclables dont le thème est, cette année : le vélo aux rythmes de la ville. Cette collaboration se fera selon deux axes :

- l'organisation d'un forum public, dans le cadre des débats publics trimestriels de l'espace des temps de la Communauté urbaine, en "off" du congrès, le 17 octobre 2007 après-midi, sur le thème : Nouveaux rythmes de la ville, nouveaux services de mobilité douce : une nouvelle vie pour le vélo ! ;

- la participation à une étude pilotée par le Club des villes cyclables sur le vélo dans la nuit urbaine, dont le rendu sera fait lors du congrès. L'usage nocturne des Vélo'v par son importance, montre que le vélo en libre service permet d'assurer la continuité d'un service public de mobilité durable. Il est important de nourrir la réflexion sur les usages temporels du vélo avec l'apparition des nouvelles temporalités des habitants. L'étude portera donc sur l'utilisation du vélo dans le temps de la nuit urbaine ; elle portera sur trois villes : Paris, Lyon et Poitiers et elle sera confiée à madame Catherine Espinasse, psychosociologue renommée sur les mobilités nocturnes :

- . quels sont les usages et temporalités du vélo en milieu urbain ?
- . quels sont les pratiques et vécus du vélo la nuit ?
- . quelle symbolique est liée au vélo dans la nuit urbaine ?
- . quelles sont les préoccupations et attentes des cyclistes nocturnes ?

La commande de l'étude est pilotée par le Club des villes cyclables, le coût sera proportionnel au nombre d'interviews réalisées, à savoir :

- . ville de Paris : 12 000 € sur la base de trente entretiens et quarante rédactions de lycéens,
- . Communauté urbaine : 8 000 € sur la base de vingt entretiens et quarante rédactions,
- . ville de Poitiers : 4 000 € sur la base de dix entretiens et quarante rédactions.

Les résultats de cette étude seront fournis par madame Catherine Espinasse lors du congrès du Club des villes cyclables. Celle-ci sera aussi intervenante lors du forum off du 17 octobre 2007.

Par conséquent, afin de participer à cette étude, il est proposé d'accorder au Club des villes cyclables une subvention d'un montant de 8 000 € cofinancée pour moitié par la mission espace des temps et la mission modes doux de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 8 000 € au Club des villes cyclables.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - espace des temps-direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération - exercice 2007 - compte 0657 480 - fonction 020 - centre de gestion 120 400 - ligne de gestion 020 131.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,